

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU COMPLEXE
INDUSTRIEL ET MINIER DE SALSIGNE**

31 MARS 2016

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La commission locale d'information du complexe industriel et minier de Salsigne s'est réunie à la préfecture de l'Aude, sous la présidence de Mme Marie-Blanche BERNARD, Secrétaire générale de la préfecture le jeudi 31 mars 2016 à 9 heures 30.

Participaient à cette réunion :

- Mme Marie-Blanche BERNARD, Secrétaire Générale de la Préfecture
- M. Laurent DENIS, Chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la DREAL Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
- M. Philippe CHARTIER, DREAL LRMP
- M. Eric SAUTIER, DREAL LRMP
- M. Luc BARBE, DREAL LRMP
- Mme Dominique MESTRE -PUJOL, Responsable du pôle santé publique et environnementale à la Direction territoriale de l'Aude de l'Agence Régionale de santé (ARS)
- M. Bernard LEDÉSSERT, médecin de santé publique CREA I ORS Languedoc Roussillon
- M. Jean-Louis NEDELLEC, BRGM UTAM Sud 13
- Mme Fanny LELOHER, BRGM UTAM Sud 13
- M. Francis COTTARD, BRGM Département Prévention et Sécurité Minière
- M. Philippe RAGGINI, Directeur des collectivités et du territoire - préfecture
- Mme Sylvie ESPUGNA, Chef du bureau de l'administration territoriale -préfecture
- Mme Nathalie ROUGE, Bureau de l'administration territoriale-préfecture
- Mme Muriel FILLIT, Chef du service de l'eau et des milieux aquatiques Direction départementale des Territoires et de la Mer
- M. Christophe DANJARD, ONEMA SD11
- M. Christian RAYNAUD, conseiller départemental du canton de la vallée de l'Orbiel
- M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne
- Mme Mirelle GARCIA, maire de Villanière
- Mme Josette MONTECH, adjointe au maire de Villanière
- M. Luciano STELLA, Maire de Villardonnel
- M. Max BRAIL, Maire de Lastours
- M. Jean-Louis TESSIE, adjoint au maire de Lastours et représentant association Terres d'Orbiel

- M. Jean-François JUSTE, maire de Conques sur Orbiel
- M. Claude BONNET, maire des Martyrs
- M. Pierre LANÇON, adjoint au maire de Sallèles Cabardès
- M. Guy AUGE, association de défense des riverains de Salsigne
- M. Henri de MARION GAJA, association de défense des riverains de Salsigne
- M. Frédéric OGÉ, ECCLA
- M. François ESPUCHE, association gratte-papiers
- M Jean-Claude THOMAS, association gratte papiers
- M. Bernard GLEIZES, Terres d'Orbiel
- M. Gilbert ZARAGOZA, vice-président Terres d'Orbiel
- M. Freddy DESSAUVAGES, Terres d'Orbiel
- Mme Geneviève FOURNIL, représentant le président du Comité économique et social de l'Aude
- M. Paul PARAIRE, président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mme Emilie AUBRY, représentant la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude
- M. Mathieu MOUNICQ, Chambre de commerce et d'industrie de Carcassonne- Castelnaudary-Limoux
- M. Robert MONTANE, délégué CGT ancien mineur

Madame la secrétaire générale ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Elle rappelle que cette commission n'a pas été réunie depuis 2013, l'objectif étant de pouvoir communiquer les résultats consolidés des différentes études engagées.

Elle annonce aux participants les points qui seront successivement abordés au cours de la réunion (bilan de la surveillance et des travaux réalisés sur le site, les conclusions des études environnementales, les conclusions de l'étude d'observance des recommandations sanitaires) avec un espace débats après l'évocation de chaque thématique.

1-PRESENTATION PAR LE BRGM :

Présentation du bilan de surveillance et des conclusions des études environnementales sur la base de deux diaporamas disponibles depuis le site internet des services de l'Etat dans l'Aude .

Du débat avec les participants, plusieurs thématiques ont été évoquées :

-accès au site de Montredon: des traces de passage sont toujours observées sur le site comme relevé lors de la dernière CLI. L'arrêté préfectoral relatif à la circulation des véhicules terrestres à moteur, il est demandé aux autorités de dresser procès-verbal d'infraction.

-les représentants d'association souhaitent que les réunions de la CLI soient plus fréquentes et que les documents présentés soient communiqués aux participants avant la réunion pour permettre des échanges approfondis sur les différents points, enfin que le terme de réhabilitation du site soit remplacé par les termes « tentative de mise en sécurité du site ».

-point V : aucun panneau et pas de mise en garde en cas de débordements provoqués par de fortes pluies.

-questionnement sur la réalisation d'une étude floristique demandée lors de la dernière CLI.

- présence toujours avérée de cyanures et mise à jour et origine du défaut d'étanchéité du stockage de Montredon

A ces questionnements, il a été précisé :

S'agissant de la circulation des véhicules à moteur qu'il y avait une surveillance du BRGM celui-ci a mis en place des panneaux et des barrières pour limiter les intrusions.

En ce qui concerne la demande de communication des documents présentés lors de la CLI avant la réunion pour permettre des échanges plus approfondis, M le Chef de l'Unité Interdépartementale de la DREAL indique que, s'agissant de sujets très techniques, la primeur de la présentation des conclusions des études a été réservée à la réunion pour pouvoir les assortir de commentaires. Mme la secrétaire générale rappelle également aux participants qu'ils ont la possibilité de transmettre à l'administration leurs observations sur ces documents postérieurement à la réunion de la CLI et prend note de la demande de transmission préalable des documents pour les réunions à venir.

Sur la question de la réalisation d'un inventaire floristique sur le site de l'Artus, le BRGM n'y est pas opposé. Il pourra donner accès au site. Toutefois, il est précisé qu'il appartient à la ou aux associations intéressées par la réalisation de cet inventaire de contacter le BRGM et non le contraire.

Pour répondre aux interrogations sur la fiabilité des données communiquées aux participants de la CLI lors des réunions précédentes, Mme la Secrétaire générale rappelle qu'elles reposaient sur les connaissances scientifiques du moment et sur l'état d'avancement des études réalisées. Aujourd'hui ces connaissances ont progressé. L'objectif poursuivi en réunissant la CLI est un objectif de transparence. Il importe de travailler ensemble. C'est un souhait fort exprimé par le préfet.

Le BRGM précise que la chimie des cyanures est complexe et rappelle que les cyanures proviennent des stockages de résidus. Les cyanures libres sont peu stables et peuvent se dégrader sous l'action des UV. Les cyanures qui perdurent, mais qui sont moins toxiques, sont ceux qui se complexent avec les métaux.

Le BRGM explique ensuite que le dispositif d'étanchéité sommitale mis en place lors de la fermeture du stockage de Montredon n'est plus reconnu au niveau international comme un dispositif suffisamment pérenne. De nouvelles techniques existent aujourd'hui qui permettent d'assurer l'étanchéité sur des durées beaucoup plus longues et beaucoup plus fiables. Il est par ailleurs impossible de vérifier si le cahier des charges a été respecté, les archives de la société MOS n'ayant pas été entièrement retrouvées.

2-CONCLUSIONS DE L'ETUDE D'OBSERVANCE DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Présentation sous forme de diaporama par le CREAMI-ORS disponible sur le site internet des services de l'État.

Au cours des débats avec les participants, les représentants d'association appellent l'attention sur les effets à long terme de l'exploitation du site durant une quarantaine d'années sans normes environnementales fortes et s'interrogent sur :

-l'exploitation possible de l'enquête (par les assurances en cas notamment de non respect des recommandations par la population) et ses impacts en matière de protection sociale (reconnaissance d'une zone à risques autour de l'ancien site industriel et minier)

-les motifs d'interdiction de la commercialisation des végétaux en provenance de la vallée de l'Orbiel

-les conseils qui pourraient être donnés aux pêcheurs

Le BRGM souligne que les résultats des analyses démontrent depuis douze ans une nette amélioration de la qualité des eaux de l'Orbiel grâce aux travaux réalisés. Les efforts se poursuivent et de nouvelles perspectives peuvent se dégager avec la reprise du stockage de Montredon et la mise en place d'une solution alternative, passive et moins coûteuse pour le traitement des eaux de l'Artus.

S'agissant de l'exploitation de l'enquête, le CREA I ORS rappelle que le questionnaire était totalement anonyme.

En ce qui concerne les impacts sur la santé, le ministère de la santé n'estime pas nécessaire de relancer de nouvelles études. En effet, l'ARS précise qu'en l'état actuel des connaissances, aucune corrélation n'est établie avec l'état de santé des populations concernées. Il n'existe pas de normes sur les teneurs en arsenic des légumes. L'arrêté d'interdiction de la commercialisation des légumes de la vallée de l'Orbiel a été pris en vertu du principe de précaution.

Pour ce qui concerne la pêche, il peut être conseillé aux pêcheurs de s'en remettre à des précautions de bon sens.

En conclusion, Mme la secrétaire générale remercie chacun des participants pour leurs contributions.

**La secrétaire générale de la préfecture de
l'Aude**


Marie-Blanche BERNARD